

Relais téléphonique :

« allô, tu me lis bien ? »

Depuis le 8 octobre 2018, les opérateurs de téléphonie mobile proposent à leurs clients malentendants un nouveau service gratuit : le relais téléphonique.



Forfait :

Une heure par mois.



Horaires :

de 8h30 à 19h du lundi au vendredi (hors jours fériés).



Modes de communication :



Selon vos préférences, oral/écrit (transcripteur), LSF (interprète LSF) ou LPC (codeur LPC).



Équipement nécessaire :

Smartphone ou tablette sur Android ou iOS, équipé d'une carte SIM.



Connexion internet :

3G / 4G (forfait avec données mobiles) ou Wi-Fi.

© Roger Voice



Les B.A.-Ba fiches